

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE
MRC DE L'ISLET**

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

À un ajournement de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile du 2 juillet 2024 tenue à la salle du conseil le 3 juillet 2024 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :



2024-148

N° de résolution
ou annotation

2024-149

1. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES PUBLIC TRAVAUX D'ENROBÉ BITUMINEUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé publiquement des offres pour des travaux d'enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des offres de cinq soumissionnaires, les prix excluants les taxes :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Pavco inc. | 184 120.00\$ |
| Les entreprises Lévisiennes inc. | 132 357.50\$ |
| Pavage Scellant Jirico inc. | 127 351.20\$ |
| Groupe Colas Québec inc. | 131 786.50\$ |
| Les Entreprises JR Morin inc. | 115 808.00\$ |

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises JR Morin inc. est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés sont conformes au devis;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité retienne l'offre de Les Entreprises JR Morin inc. au coût de 115 808.00\$ plus taxes.

2. RÉSOLUTION POUR UN NOUVEAU LIEN ROUTIER INTERRIVES À L'EST

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est-du-Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est crucial pour les organisations municipales de l'Est-du-Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme;

CONSIDÉRANT l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec;

CONSIDÉRANT l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et de Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes;



N° de résolution
ou annotation

2024-150

CONSIDÉRANT QU'un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Ancil

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- de soumettre et présente une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec;
- de transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentant du gouvernement dans la région;
- de transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour une lien interrives.

3. AUTORISATION – SOUMISSION ENROBÉ BITUMINEUX

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public ou sur invitation pour des travaux d'enrobé bitumineux.

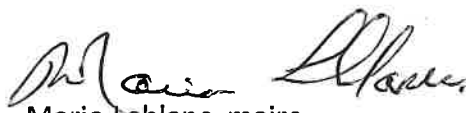
2024-151

4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit close. Il est 19 h 05.


Mario Leblanc, maire


Alexandra Dupont, Directrice générale